

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le  
Mardi 06/09/2016  
Périodique 1.515  
SITE : [www.rgccf.be](http://www.rgccf.be)  
E-MAIL CQ : [brasseur@skynet.be](mailto:brasseur@skynet.be)

CONVOCATION REUNION DU MARDI  
20/09/2016 2016 au local du RGCC « LE  
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville à  
Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE  
(PF) = Présence FACULTATIVE

NEANT

\*\*\*\*\*

SUSPENSIONS

NEANT

**AMENDES ET FRAIS DIVERS :**  
Journée du 03/09/2016

\* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non  
rentrées ou retard :

\* R. N.C. ou R. = Résultats non communiqués  
ou retards :

3.ECOLE CHAMPIONS	1x3 €
11.PHENIX M/S/M	
F.A. incomplète	1x10 €
12.FC CHARLEROI	
F.A. N.R. ou R. 1° inf.	1x10 €
16.CS ACOZ	
F.A. incomplète	1x10 €
	4x3 €
27.CStP MUPPETS	
F.A. incomplète	1x10 €
29.LEVSKI MOE	2x3 €
36.JS MARCHIENNE	
R. N.C. ou R. 1° inf.	1x10 €
F.A. incomplète	1x10 €
Du 27/08/2016	2x3 €
37.FAC VAL D'HEURE	1x3 €
39.FC CALUWART	2x3 €
53.ACC BUFFALOS	1x3 €
54.CDC OLD BOYS	3x3 €
68.TRABZONSPOR	
F.F. 1° infraction	1x25 €

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du  
RGCC LE Mardi 20/09/2016 à 18h15 (si besoin,  
voir convocation(s))

**N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE**  
[www.rgccf.be](http://www.rgccf.be)  
**LE PERIODIQUE PAPIER RESTE LE 1°**  
**REFERENT (faire les modifications dans votre**  
**carnet calendrier).**  
**EN CAS DE RETARD POSTAL, CONSULTER LE**  
**SITE POUR LES CONVOCATIONS.**

## FEUILLES DE MATCHS

Beaucoup d'arbitres se plaignent de recevoir tardivement la feuille de match.

Nous vous avons déjà rappelé à plusieurs reprises que celle-ci devait être remise à l'arbitre 20 minutes avant le début du match.

Ces 20 minutes sont bien nécessaires à l'arbitre qui doit vérifier les cartes d'identité, procéder à l'appel et vérifier les équipements et enfin de donner ses consignes avant le début de la rencontre.

Ne vous étonnez donc pas si lassés d'attendre cette feuille, chaque semaine, certains d'entre eux rédigent un rapport pour manque d'organisation.

Nous espérons que ce nouveau rappel amènera un changement d'attitude de vos délégués qui vous éviteront ainsi des amendes inutiles.

L'amende pour retard de remise de la feuille à l'arbitre sera de 25 € (manque d'organisation).

**Respect de l'heure du début de la rencontre**  
**L'article 1528-1-11 de l'URBSFA est clair et**  
**précis à ce sujet.**

**En cas d'absence d'une équipe à l'heure**  
**règlementaire, l'arbitre doit constater ce fait**  
**s'il y est requis par l'équipe présente.**

**S'il n'est pas saisi de pareille demande, il est**  
**autorisé à attendre 10 minutes avant**  
**d'enregistrer cette absence.**

**Précisions : même s'il n'en est pas requis par**  
**l'équipe présente, l'arbitre a le droit d'acter le**  
**forfait à l'heure règlementaire.**

**D'autre part, il est tenu d'acter le forfait si l'une**  
**des 2 équipes n'est pas prête à débiter la**  
**rencontre 10 minutes après l'heure**  
**règlementaire**